L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN. 19 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camp et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., au magasin de J. Turcotte, 158 rue du Canal—tout le stock de marchandises sèches de choix.

Par Placide J. Spear, au No 40 de la rue St Charles, entre Gravier et Commune, meubles, piano, statuettes, etc.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Vendredi, 19 Novembre 1875.

VARIÉTÉS.—La Grande Duchesse.
ACADÉMIE.—Robin Gray's Wife.
ST-CHARLES.—Bénéfice de Ben DeBar.

La Louisiane devant le Congrès.

Si une démonstration était encore nécessaire pour établir l'erreur de jugement commise par ceux des représentants conservateurs qui, en votant pour le compromis, sont tombés dans le piège si habilement tendu par Mr. Wheeler, nous pourrions en faire une bien concluante en nous appuyant sur la fausse situation politique que le compromis a faite à la Louisiane.

Un compromis ne pouvait être acceptable qu'à deux conditions : la première était qu'il dénouât l'imbroglio politique créé par l'usurpation de 1872, la seconde qu'il assurât la réalisation des réformes matérielles propres à soulager le peuple. On sait comment cette dernière condition a fait complètement défaut; nous n'avons pas à y revenir.

Quant à la seconde, le compromis, loin de fournir une solution au problème, n'a fait que le compliquer.

Si les deux Chambres du Congrès eussent, depuis 1872, reconnu et confirmé l'usurpation Kellogg et si tout recours eût été fermé au peuple louisianais contre les conséquences de l'infâme ordre de minuit du juge Durell, on eût pu soutenir qu'il était inutile de lutter plus longtemps, que nous étions les moins forts et que ce que nous avions de mieux à faire c'était d'accepter une transaction. Mais tel n'était pas le cas. Ni le Sénat des Etats-Unis, ni la Chambre des représentants n'avaient jamais reconnu les actes arbitraires commis en 1872 pour substituer un gouvernement légalement élu un gouvernement usurpateur.

La transaction n'était donc pas imposée par cette dure loi de la nécessité, devant laquelle cèdent quelquefois les principes les plus sacrés. Mais si peu obligatoire qu'il fût, le compromis, imposé et accepté, n'avait même pas le mérite de terminer le litige. Il laisse, il est vrai, les mains à la majorité de la Chambre louisianaise qui s'interdisait l'exercice de son droit envers l'usurpateur, Mr Kellogg, mais il ne pouvait légaliser un état de choses dont l'illégalité était flagrante et il ne réglait aucun des points contestés.

Quelle est, en effet, la situation actuelle ?

Le Sénat des Etats-Unis est la seule autorité fédérale qui puisse prononcer sur l'existence légale d'une Législature d'Etat en statuant sur l'admission ou le rejet de celui qui a été élu par elle pour aller représenter son Etat au Sénat. La Constitution des Etats-Unis dit qu'aucun Etat ne sera privé de son droit de représentation au Sénat. Eh bien! Depuis le mois de décembre 1872, le Sénat des Etats-Unis a refusé de recevoir Pinchback, l'élu de la Législature kellogziste et McMillan, l'élu de la Législature fusionniste. La lutte est toujours ouverte entre les deux concurrents, et des refus réitérés de la majorité des sénateurs, il n'y a qu'une conclusion à tirer, c'est qu'aucun des deux rivaux n'est l'élu d'une Législature légale, dans l'opinion de la majorité du Sénat.

Le terme de la Législature louisianaise de 1872 est, il est vrai, expiré et on pourrait croire que le Sénat n'aurait pas d'objection à recevoir un nouveau candidat élu par la Législature, telle qu'elle est actuellement composée. Ce serait une erreur, car il ne faut pas oublier que, dans le Sénat louisianais actuel, il y a une moitié des sénateurs qui ont été élus en 1872 et que douze d'entre eux n'occupent leurs siéges que par le fait de l'usurpation Kellogg. Logiquement, le Sénat des Etats-Unis ne pourrait pas plus admettre l'élu de ces sénateurs usurpateurs qu'il n'a admis Pinchback.

Ce dernier compte, d'ailleurs, insister pour son admission et faire valoir un argument irréfutable que, " si Kellogg est légalement gouverneur, il est légalement sénateur des Etats-Unis."

Si le Sénat persiste à repousser Pinchback, il persistera, par cela même, à refuser de reconnaître au gouvernement de Kellogg un caractère légal.

Faisons remarquer, à propos d'une nouvelle élection de sénateur par la Législature, que les démocrates ne peuvent concentrer à y prendre part sans condamner leur parti, car, à leur point de vue, il y a déjà un sénateur légalement élu, et ce sénateur, c'est McMillan. Il faudrait qu'il donnât sa démission pour qu'il y eût lieu de procéder à une nouvelle élection, mais la composition illégale du Sénat louisianais entaîcherait encore de nullité le nouveau choix.

Le Sénat des Etats-Unis n'aurait pas dû se contenter de repousser Pinchback et MacMillan; il aurait dû motiver son refus et conclure à la nécessité d'une nouvelle élection en Louisiane pour reconstituer le gouvernement tout entier. Il ne l'a pas fait et il est impossible de dire ce à quoi il se décidera dans la prochaine session mais nous doutons fort que Pinchback soit plus heureux que dans ses précédentes tentatives.

Si la question louisianaise est d'une solution difficile devant le Sénat des Etats-Unis, elle ne l'est pas moins devant la Chambre des Représentants.

La majorité démocratique de cette Chambre peut certainement admettre dans les membres louisianais légalement élus en novembre 1874, sans égard aux déclarations du bureau des secours. Elle peut prononcer cette admission sur le vu des certificats délivrés par le gouverneur McEnery et reconnaître ainsi la légalité de l'élection de ce dernier. Elle peut encore blamer et censurer les interventions fédérales de 1872 et de 1875, mais nous ne voyons pas comment elle pourra aller au-delà de simples résolutions à cet effet, le concours du Sénat ne pouvant être acquis à aucune mesure propre à redresser les torts commis par l'administration fédérale.

Nous assisterons donc à ce singulier spectacle : d'un gouvernement d'Etat *de jure* reconnu par une des Chambres du Congrès en opposition à un gouvernement *de facto* reconnu et protégé par le pouvoir exécutif, tandis que la haute Chambre du Congrès refuse de reconnaître l'un et l'autre de ces gouvernements.

Sans le malencontreux compromis Wheeler, la Législature légale de la Louisiane composée des sénateurs réellement élus en 1872 et des sénateurs et représentants élus en 1874, eût pu s'assembler en janvier prochain, à la suite de la reconnaissance du gouvernement McEnery par la Chambre des représentants, et se constituer sans avoir à craindre une nouvelle intervention fédérale.

Il lui eût été loisible alors de recompter à nouveau les votes de 1872 pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur et de reconstituer le gouvernement au complet.

C'était là une ligne politique rationnelle, toute tracée et qui eût mis fin des à présent au régime des carpet-baggers. Mais le compromis a jeté une telle confusion dans la situation, que nous ne savons comment les démocrates de l'assemblée devront procéder pour tirer parti de la décision que va prendre à Washington la Chambre des représentants sur la question louisianaise. Il sera temps, d'ailleurs, d'y aviser suivant la tournure que les choses auront prise devant les deux Chambres du Congrès.

NOUVEAU JOURNAL FRANÇAIS.—La presse française de la Nouvelle-Orléans va prochainement s'enrichir d'une nouvelle feuille hebdomadaire, dont l'apparition nous est annoncée pour le 21 de ce mois. Elle aura pour titre *Le Dimanche* et sera publiée par MM. R. P. Théard, Sallette & Co. Parmi les collaborateurs du *Dimanche*, nous voyons figurer le nom de Mr. Adolphe Calonge, écrivain louisianais bien connu. Nous ne pouvons qu'accueillir avec sympathie tout organe de la cause conservatrice et nous nous empressons de publier la lettre suivante, par laquelle nos confrères nous font connaître leur programme :

Nlle-Orléans le 17 Novembre 1875.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous devons faire paraître, le 21 de ce mois, un journal hebdomadaire portant le titre de: *Le Dimanche*.

Notre journal sera dévoué à la défense de la cause du peuple contre le fléau de l'usurpation. En outre de la politique, il y sera traité des arts, de la littérature, des sciences, de l'agriculture, de l'industrie; en un mot, de toutes les questions d'actualité dont s'occupe avec tant de talent et de sollicitude la Presse conservatrice.

Nous serions flattés que la presse néo-Orléanaise trouvât en nous, quelqu'humble que nous soyons, un auxiliaire digne de sa sympathie et de son soutien.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

R. P. THÉARD, SALLETTE & CO.

SOUSCRIPTION EN LOUISIANE POUR LES INONDÉS FRANÇAIS.—La correspondance suivante met fin aux opérations de la souscription en Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1875.

A Mr le Vte Paul d'Abzac, consul de France à la Nlle-Orléans.

Monsieur le consul,

Depuis la clôture des opérations du comité de souscription pour les inondés français, j'ai reçu quelques petites sommes, formant un total de quinze dollars et 35 cents. J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli le dit montant en vous priant de le faire parvenir au comité de secours en France.

Recevez, Mr le consul, l'assurance de ma respectueuse considération.

FÉLIX LIMET,
président du comité de souscription de la Nouvelle-Orléans pour les inondés français.

Consulat de France.
Nlle-Orléans, 17 novembre 1875.

A Mr Limet, président, &c.,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de quinze dollars 35 cents, reliquat de la souscription pour les inondés.

J'envoie par le courrier de ce jour, cette somme au département des affaires étrangères.

Agréez, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

Vte PAUL D'ABZAC.

PROJET DE BANQUE DE CRÉDIT.—Nous avons reçu de Mr I. N. Maynard, administrateur du Clearing House une brochure contenant ses vues sur un projet de banque de crédit qui avancerait de l'argent sur des certificats de dépôts de produits dans des entrepôts.

LE VOTE DU MASSACHUSETTS.—Voici le vote pour gouverneur dans le Massachusetts : Rice rép. 83,523, Gaston dém. 78,246 Baker ind. 8,965, Adams ind. 1,774, Phillips ind. 509.

TÉLÉGRAPHE PARTICULIER. — Sous le titre "American district Telegraph company of New Orleans" il vient de s'établir une compagnie qui, au moyen de bureaux télégraphiques établis chez ses abonnés, est en communication constante avec eux et met à leur disposition des messagers toujours prêts à faire leurs commissions et à leur rapporter des réponses à quelque point que ce soit dans un rayon de 20 milles de la Nouvelle-Orléans. A l'aide de ce télégraphe on peut faire avertir la police ou signaler un incendie. Cette institution est appelée à rendre de grands services. Les négociants, qui ont des résidences éloignées de leurs bureaux, pourront à peu de frais envoyer une communication de leur bureau chez eux ou réciproquement. Les prix varient naturellement suivant les distances de 15 cents à 95 cents. Un petit tableau donne le tarif gradué. Mr. W. H. Bolinger est l'administrateur et Mr J. C. Brenan le surintendant de l'entreprise.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Nous avons eu le plaisir d'entendre hier soir mademoiselle Geoffroy dans le rôle de Rose Michon, de *La Jolie Parfumeuse*. La charmante et habile artiste y a obtenu un grand succès et le public lui a fait bisser avec enthousiasme les couplets de "Brascambille." Nous renouvelons nos compliments aux autres artistes, Mlles Nardyna et Fredez, et MM. De Quercy et Duplan sur la manière dont ils tiennent leurs rôles respectifs dans cette opérette.

Ce soir, on doit donner *La Grande Duchesse de Gerolstein*. Mademoiselle Geoffroy y remplira le rôle de la Grande Duchesse. M. De Quercy celui de Fritz et M. Roger celui du général Boum. Les habitués de l'Opéra reverront avec plaisir cette opérette populaire et nous pensons qu'il y aura foule ce soir aux Variétés.

THÉATRE ST-CHARLES.—Mr Ben DeBar donne encore quatre représentations dont une ce soir à son bénéfice, après quoi il sera remplacé par Mr Lawrence Barrett, qui, nous assure-t-on, sera accueilli par un acteur de mérite, Mr John W. Norton.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Le bénéfice de Miss Lillie Eldridge, ainsi que nous l'avons annoncé dans un numéro précédent, a lieu ce soir. Le programme du spectacle porte une nouveauté, "Robin Gray's Wife." Ne connaissant pas la pièce, il nous est défendu d'en parler plus longuement; mais comme c'est une pièce locale, il nous est permis d'espérer qu'elle ne sera pas dénuée d'intérêt pour notre public.

MEUBLES.—Il n'y a pas de maîtresse de maison qui ne tienne à avoir de beaux meubles, car sans de beaux meubles, il ne peut pas y avoir de beaux salons. Mais cela coûte cher, et l'on se demande souvent où l'on pourra trouver un ameublement de salon à bon marché. L'affaire est bien simple. Allez chez J. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, et là vous verrez un stock splendide de meubles à des prix si bas que vous en serez agréablement surpris.

Organisez-vous en clubs
Organisez-vous en clubs
Organisez-vous en clubs
Pour tenter la fortune
Pour tenter la fortune
Dix pour cent d'escompte sur onze billets
Dix pour cent d'escompte sur onze billets
Grand tirage d'or
Grand tirage d'or
Grand tirage d'or.

Aujourd'hui, Messieurs M. L. Byrne & Co, 163 rue du Canal, font une magnifique vente de coupons de toutes descriptions d'étoffes, à moitié prix.

UN PROCÈS MONSTRE.—On a commencé le 25 octobre, devant la cour d'assises de Milan, le procès d'une association de malfaiteurs dont les membres qui ne sont pas jugés à Palerme, pour causes de suspicion légitime. La liste des témoins comprend 108 personnes de Palerme, ou y demeurant. On remarque parmi elle la duchesse de Beauffremont qui a été l'une des victimes de cette bande.

Les inculpés, au nombre de 25, sont accusés : d'association de malfaiteurs en bande, de vol à main armée et, en même temps, de violences avec menaces de mort contre la duchesse de Beauffremont à qui on a pris 150.000 francs. Ces crimes ont été consommés de 1867 à 1871.

Les débats menacent de durer au moins deux mois. D'après l'article 40 de la loi du 8 juin 1874, il ne peut être rendu compte de ce procès qu'après la sentence rendue par le tribunal.

TEMPERATURE.— 18 Novembre 1875
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	55	13
12 M.	70	21
3 P. M.	74	23
6 P. M.	72	22

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UNE JEUNESSE TAPAGEUSE.

Un nègre grièvement blessé par un jeune garçon de 16 ans.

Il y a malheureusement dans notre ville une certaine classe de jeunes gens ignorants et tapageurs, dont nous avons souvent eu l'occasion de parler.

Ces pauvres garçons, qui n'ont reçu ni instruction, ni éducation sortent, croient être gentils et se faire passer pour des crânes, parcequ'ils ont le verbe haut, qu'ils tranchent de tout, sans savoir très souvent de quoi il est question, et qu'ils ont été habitués, dès l'âge de dix ans, à boire du whiskey et à fumer des cigares.

Ces petits messieurs portent le chapeau sur l'oreille, affectent des airs de matamores, buivent sec, ne parlent que par jurons et font généralement le plus de tapage possible.

Chez certains, ce n'est là que le premier feu de la jeunesse, ou le résultat d'une éducation trop négligée; et dans ce cas, l'âge transforme ces petits jeunes gens bruyants en hommes sérieux et dissipe les vapeurs malsaines qui obscurcissaient leur intelligence.

Mais il y en a d'autres, qui sont nés vicieux, dont le jugement est complètement faussé, et qui ne sauraient être corrigés que par les rudes leçons de l'adversité.

Pour ceux-là, tuer un homme, pour faire croire à ceux qui les entourent qu'ils sont des foudres de guerre, c'est là leur suprême ambition.

Willie McCaffrey, un jeune garçon de seize ans, appartient à cette catégorie, et ses penchants belliqueux et querelleurs seront probablement cause qu'il sera traîné devant les tribunaux comme un assassin.

Willie serait assez bon garçon s'il n'avait pas la ridicule prétention de paraître terrible, et pour cela il a toujours un pistolet dans sa poche, qu'il exhibe à tout propos.

Willie est employé dans la Presse à Coton qui se trouve située à l'angle des rues Robin et Tchoupitoulas.

Hier il était occupé à nettoyer du coton en même temps qu'un homme de couleur du nom de John Miller, âgé d'une quarantaine d'années.

Miller fredonnait un refrain, et Willie lui a commandé de se taire, en disant que la chanson l'ennuyait.

Miller a déclaré que c'était Willie qui lui avait appris la chanson et qu'il entendait chanter tant qu'il voudrait, puisqu'il ne faisait de mal à personne.

A ce propos Willie a répondu qu'il saurait bien forcer Miller à se taire, et comme celui-ci s'éloignait, en fredonnant toujours, il lui a tiré un coup de pistolet, l'atteignant au côté droit.

Miller est tombé au moment où Willie McCaffrey s'apprêtait à tirer une seconde fois.

Il a été transporté à l'hopital de charité, où notre reporter est allé le voir et a obtenu de lui les renseignements que nous venons de donner.

Sa déclaration est confirmée par un témoin de la scène.

L'état de John Miller est très critique et on pense que sa blessure est mortelle.

Willie McCaffrey s'est enfui lorsqu'il a vu tomber sa victime et on ne l'a pas encore arrêté.

Réception faite à la Chambre de Commerce au ministre américain Foster.

La Chambre de Commerce a eu une réunion spéciale hier soir, afin de permettre à l'honorable J. W. Foster, ambassadeur des Etats-Unis au Mexique, de faire un exposé de tous les avantages qui dériveraient d'une alliance plus étroite, sous le rapport commercial, entre les deux pays.

Par exception, le public a été invité à assister à la séance.

Il y avait donc une foule assez compacte dans la salle et on remarquait au premier rang quelque uns de nos citoyens les plus distingués et de nos négociants les plus riches et les plus influents.

L'honorable Foster a parlé longtemps du Mexique, de ses produits, de son climat, des mœurs de ses habitants. Il croit qu'un chemin de fer qui, en passant par le Texas, mettrait la Nouvelle Orléans en communication directe avec les principales villes du Mexique, augmenterait de presque de moitié le commerce de notre ville. Il engage les négociants à hâter la construction de ce chemin de fer, qui ferait de la Nouvelle-Orléans le débouché naturel de tous les produits du Mexique.

Après le discours de Mr. Foster, Mr. Cyrus Bussey lui a présenté un superbe bouquet, au nom de Mlle Townsend, avec quelques paroles bien senties, pour lui souhaiter la bienvenue dans notre ville.

Des résolutions ont été présentées ensuite pour remercier l'honorable Foster de se préoccuper des intérêts de la Nouvelle-Orléans, et pour déclarer que la Chambre de Commerce approuvait complètement ce qu'il avait dit au sujet de l'importance de resserrer les liens commerciaux qui unissent déjà les deux républiques.

Deux accidents et un incident désagréable pour l'incendie de la rue Broad.

Nos pompiers sont très zélés, il faut en convenir, mais nous avons toujours pensé que l'ajustement qu'ils mettent à se trouver les premiers à un incendie est souvent la cause d'accidents déplorables.

Nous avons vu plusieurs fois des pompes passer au milieu du jour, dans les rues les plus fréquentées, au grand galop des chevaux.

Certes, il est beau d'éteindre les incendies, mais il ne faut pas non plus écraser les gens.

Mieux vaut encore laisser brûler une maison que d'estropier, ou de tuer même, plusieurs personnes.

Nous avons à signaler deux accidents de ce genre qui ont eu lieu avant-hier.

Vers deux heures de l'après-midi, la pompe de la compagnie fonctionnant à la Fayette passait à toute vitesse rue Carondelet, suivant la voie ferrée et se rendant à l'incendie de la rue Broad.

Au coin de la rue Commune, un char urbain venait dans un sens opposé. Le cocher de la pompe ne s'est par écarté assez de la voie et a heurté le char avec une telle force qu'il l'a fait verser, et, dans ce char se trouvaient trois dames et quatre autres passagers, qui en ont été quittes, heureusement, pour quelques légères contusions.

La pompe ne s'est pas arrêtée un moment et a continué sa route, sans avoir été endommagée.

Quelques minutes après, le chariot de tuyaux de Mississippi No 2 a tourné si brusquement l'angle des rues St-Charles et Union que le *driver* a été précipité de son siége sur le macadam.

Par bonheur encore, il ne s'est pas fait de mal, la roue du lourd chariot passant à quelques lignes à peine de sa jambe droite.

Comme ce *driver* est un pompier courageux, il s'est relevé d'un bond et atteignant son cheval, il est remonté sur son siége comme s'il ne lui était rien arrivé.

Mr Tom O'Connor, l'ingénieur en chef du département de l'incendie, a eu aussi une aventure désagréable avant hier après midi.

Pendant qu'il passait rue Carondelet, se rendant, lui aussi, à l'incendie de la rue Broad, il a dû sauter en avant de lui un nègre conduisant un camion.

Ne voulant pas perdre une minute, Mr O'Connor a crié au charretier de faire place, mais celui-ci, par insolence, a refusé et a répondu par des injures grossières aux ordres réitérés de Mr O'Connor.

L'ingénieur en chef du département de l'incendie n'est pas l'homme le plus patient du monde.

S'approchant du charretier nègre, il a levé sur lui le fouet dont il était armé, mais l'africain a prévéru, c'est à dire, qu'au lieu de recevoir, c'est lui qui a donné le coup de fouet.

Mr O'Connor, plus que furieux, s'est élancé à terre et a saisi le charretier au collet. Comme ce dernier est fort vigoureux, on ne sait comment la lutte se serait terminée, si plusieurs pompiers qui passaient par là ne s'étaient pas jetés sur le nègre et ne lui avaient administré une correction un peu soignée.

Incident de la rue Bienville.

La rue Bienville, à partir de la rue du Bassin jusqu'à la rue Claiborne, se trouve dans un tel état que les voitures et les charrettes n'y peuvent plus passer.

La nouvelle compagnie de chemin de fer, en établissant sa voie, a déposé la rue et n'a pas songé à replacer une seule pierre des deux côtés de cette voie.

En cas d'incendie il y aurait impossibilité pour les pompes à passer rue Bienville. Nous avons signalé ce fait plus d'une fois déjà aux autorités compétentes, mais rien n'a été fait encore.

Nous avons presque le droit de demander à l'inspecteur des rues de ce district, si, à son avis, la rue Bienville a été tracée pour l'usage exclusif de la compagnie de chemin de fer ?

Il nous semble que les citoyens, dont les maisons ouvrent sur cette rue, sont quelque peu autorisé à réclamer aussi le droit de passage.

Les voleurs.

Vers quatre heures, hier matin, des voleurs sont entrés dans la grocerie sise rue Tchoupitoulas No 325, dont Mr Nick Walters est le propriétaire.

Les filous ont enlevé un sac et demi de café, douze boîtes de cigares et une caisse de demie de tabac, le tout évalué à $150.

Ils ont pénétré dans la grocerie en enfonçant une porte.

Mis en liberté sous caution.

John J. Dowling, qui a tué, lundi soir, John Mc Namara, un *driver* du char No 40, de la Compagnie Crescent, et qui a été accusé d'homicide, après l'enquête du coroner Chastant, a comparu, hier, devant le juge Adams, de la Cour municipale du sixième district, et a été mis en liberté sous caution de $10,000.

Elections dans les paroisses Grant et Ouachita.

Le gouverneur Kellogg a ordonné qu'une élection ait lieu dans les paroisses Grant et Ouachita pour le choix de deux membres de la chambre basse de la Législature.

Il y a deux vacances créées par l'expulsion du nègre notoire Ward et la mort de W. P. Sonthal.

Ce dernier était également de race africaine, et radical, cela va sans dire.

En avant les clubs
En avant les clubs
Préparez-vous à gagner
Préparez-vous à gagner
Onze billets pour $500 Tirage d'or
Onze billets pour $500 Tirage d'or
Loterie de l'Etat de la Louisiane
Loterie de l'Etat de la Louisiane

LE SECOND DISCOURS DE MR. ROUHER.—Le 25 octobre un banquet a été offert à Bastia à Mr Rouher :

Celui-ci a répondu au toast qui lui était porté par l'ancien maire, M. Piccioni, par un discours que reproduit le journal le *Temps*, et dont voici les principaux passages.

M. Piccioni avait bu à la santé du "savant défenseur de la liberté commerciale qui, nouveau Colbert, a su ouvrir à la nation la route des grandes prospérités." M. Rouher, profitant de l'occasion qui lui était offerte, a fait rouler la plus grande partie de son discours sur la réforme commerciale. Passant ensuite à la question politique il a ajouté :

Hier encore les jours aux du continent nous apportaient le discours d'un chef de parti dont le grand âge n'a pas refroidi les ardeurs. Ce discours nous permet de mesurer l'étendue et la gravité des luttes parlementaires qui électorales qu'on prémédite. On nous conseille de laisser s'appliquer loyalement les institutions nouvelles. Nous n'avons point à y contredire; mais voudrait-on nous interdire l'incrédulité sur les résultats de cette expérience qu'on envisage soi-même avec un effroi mal dissimulé? Voudrait-on nous contester la suprême espérance du verdict définitif que prononcera la nation au jour de la révision prévue et fixée par ces institutions mêmes—verdict qui sera, je le crois, non-seulement la condamnation de ce qui est, mais l'exaltation de ce qui a été?

Et l'on ne se borne pas à nous donner des conseils; on notifie au cabinet actuel une déclaration de guerre passionnée; on convie les ambitions à la curée des emplois; on rêve des revanches.... et chacun peut voir par la que les *chères études* n'absorbent pas tout entier l'illustre orateur d'Arcachon.

Mais ce qui frappe le plus un lecteur attentif, c'est cette sollicitude, ce soin touchant qu'on prend de nous dire que, si les radicaux arrivent au pouvoir, ils n'y appliqueront pas le programme qu'ils étalent partout avec audace. Ceci, messieurs, pourrait passer pour un outrage à l'adresse des radicaux. Mais ce ne sont point là nos affaires, et nous n'avons pas à en prendre souci.

Ce qui est vrai, messieurs, c'est que ce sont là de vaines habletés qui ne trompent personne. Loin de nous de pareilles illusions!

Ce qu'il faut à la France, c'est une autorité virile, capable de rassurer les honnêtes gens. L'impuissance contre les doctrines radicales doit être le cri de ralliement de tous les hommes d'ordre. Il n'y a point de transaction possible avec ces partis qui veulent l'abolition de la religion, la destruction de la société. Il faut condamner sévérement ces détestables tendances; le sentiment d'horreur qu'elles inspirent sera l'un des ressorts par lesquels se relèvera le salutaire principe d'autorité, si compromis dans les luttes d'aujourd'hui. l'un des leviers qui remettront sur le pavois ce qu'une insurrection complice de l'ennemi a voulu détruire.

MR. THIERS ET LE COMTE DE PARIS.—On lit dans la correspondance parisienne du *Times* :

"Il s'est passé, il y a quelques jours, un incident propre à tirer tout son intérêt du caractère des personnages qui en étaient les acteurs.

"M. Thiers, accompagné de plusieurs personnes, se rendait à Antin pour présider une réunion d'actionnaires. En même temps, le comte de Paris et quelques invités allaient à Chantilly pour chasser.

"Les deux groupes, se trouvant à la gare avant l'heure du départ, se rencontrèrent dans la salle d'attente. Il y eut du part et d'autre un moment d'hésitation. Le prince et les représentants de la République restèrent chacun à sa place évitant de se regarder et faisant semblant de penser à autre chose. On voyait qu'il y avait contrainte des deux côtés, et les spectateurs présents à cette scène observaient attentivement l'attitude des illustres voyageurs.

"Tout d'un coup, le comte de Paris quittant le cercle de ses amis, marcha, d'un air embarrassé et avec défiance, vers l'ancien ministre de son grand-père. De son côté, M. Thiers ayant eu connaissance de ce mouvement, se tourna vivement vers le prince et fit quelques pas à sa rencontre.

"Les deux hommes se rencontrèrent et M. Thiers tendit le premier la main au prince. Les deux groupes fauivirent et n'en formèrent qu'un.

"M. Thiers et le comte de Paris s'entretinrent quelques minutes, puis le général de Cissey qui était avec ce dernier s'approcha de M. Thiers, avec qui il causa.

"Dans cette conversation, M. Thiers engagea le ministre de la guerre à poursuivre vigoureusement le travail de réorganisation sans se laisser arrêter dans cette œuvre par l'opposition des *généraux civils* de l'Assemblée. Il critiqua la formation des compagnies à 250 hommes et exprima l'espoir qu'après les assurances données de tous côtés, la paix serait garantie pour cette année et celle à venir. "Je pense qu'il serait téméraire de prédire l'avenir au-delà de ce terme."

"Le général de Cissey, qui parle peu, écouta M. Thiers en silence, et en se quittant en excellents termes lorsque le signal du départ fut donné.

"A Chantilly, le comte de Paris et sa suite, en descendant du train, sauèrent dans la direction du wagon de M. Thiers.

"Au départ de Paris, les spectateurs de cette scène étaient surtout des deux, l'héritier de Louis-Philippe ou l'ancien président de la République, aurait dû faire les premiers pas et saluer le premier. Cette question n'était pas encore résolue en arrivant à Chantilly. Il y a si longtemps que les lois de l'étiquette sont inobservées en France qu'il est difficile de fixer ce point; mais, dans tous les cas, il semble qu'une tête blonde peut toujours, sans déroger, se courber devant la tête blanche d'un ancien chef de l'Etat."

LES TREIZE CADAVRES D'ENFANTS DÉCOUVERTS A SOUTHAMPTON.—Il est d'usage, en Angleterre, de transporter les corps des personnes décédées chez l'entrepreneur d'entrepreneur qui procède sur place à la fermeture de la bière, garde le corps jusqu'au moment de l'enterrement, et, dans certains cas, procède lui-même aux dernières opérations des funérailles. Ainsi en agit-il, dit-on, de plusieurs cadavres d'enfants dans la maison d'un entrepreneur d'enterrement de Southampton; nommé Blundell, qui est aujourd'hui, avec sa femme et un ouvrier, poursuivi sous l'inculpation d'avoir reçu le prix d'enterrements qu'il n'a pas exécutés.

Voilà à quoi se réduit cette sinistre découverte, qui a mis en émoi pendant quelques jours tout le Royaume-Uni.

Pour $500 vous aurez onze billets
Pour $500 vous aurez onze billets
Billets entiers
Billets entiers
Tirage d'or
Tirage d'or
A l'Académie, 27 décembre
A l'Académie, 27 décembre
Loterie de l'Etat de la Louisiane
Loterie de l'Etat de la Louisiane

Un succès bien mérité.—Mis en contrastes avec le charlatanisme heureux, le succès bien mérité est moins fréquent qu'il ne devrait l'être. Les réclames ronflantes et les assertions fabuleuses donnent trop souvent une popularité éphémère à des préparations médicales sans valeur aux dépens des remèdes d'une valeur réelle et aussi aux dépens des malades. Le tonique désigné par ces mots "Hostetter's Stomach Bitters" a eu un des succès les plus signalés du 19e siècle, bien qu'il n'ait jamais travaillé à faire sa réputation par des moyens artificiels. Il est certain que pour la masse du peuple américain, il passe avec raison pour être un remède infaillible contre la dyspepsie, les maladies bilieuses, la constipation, les désordres des reins et de la vessie et contre les diverses causes de la débilité.

CAFE BISMARCK,
44 rue Royale, près Canal.
Tous les soirs
GRAND CONCERT
donné par le célèbre orchestre des
DAMES VIENNOISES,
avec le concours de plusieurs autres artistes renommés.
Continuellement nouveau programme. Cette semaine seront exécutées, entre autres, des pièces favorites de La Fille de Madame Angot, Giroflé-Giroflà, La Grande Duchesse de Gerolstein, Le Jolie Parfumeuse, Barbe Bleue, &c., &c.
18nov—1m

Bureaux de Bienville Oil Works Co.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1875.—Une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu, au No. 25 de la rue Carondelet, à 7 heures du soir, SAMEDI 11 décembre 1875, à l'effet de voter sur la réduction du Capital Actions, et sur d'autres mesures à prendre.
Par ordre de la
A. BENJAMIN,
Se retire
17nov—au 11 déc.

Décédée, jeudi, dix-huit novembre 1875, à une heure P. M., mademoiselle JOSÉPHINE GARIDEL, fille de Louis Ambroise Garidel et de dame Jeanne Duillet. Les parents et amis de sa famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures précises. Le corps est exposé rue des Ursulines, entre Royale et Chartres.

Décédée, hier au soir à 5 heures, MARIE HERMINA, âgée de 20 jours, fille de V. Maurice MANADE et de Marie Carmelite BRANDEY. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à dix heures précises. Le corps est exposé rue Esplanade No 29.

Décédée hier, à cinq heures et demie, à l'âge de cinq mois MARIE JOSÉPHINE, fille de JULES VALON et de Madeleine Hasenfratz.

Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures et demie de l'après midi.

Le convoi partira de la résidence de ses parents, rue St-Louis No 151, entre Bourgogne et Remparts.

Société culinaire philanthropique de la Nlle-Orléans.—Décédée, hier, à 8 1/2 heures du soir, MARIE JOSÉPHINE, âgée de 5 mois, fille du Sociétaire JULES VALON. Les membres sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 19 novembre, à 4 heures et demie de l'après-midi.

Le convoi partira de la rue St-Louis, No 151.

Par ordre du Président,
ALEX HAUSSE.
Le secrétaire,
EMILE GADOL.
19nov—1t

Tapis, Toiles cirées, Rideaux,
17 RUE DE CHARTRES, 17.
BROUP EAU & SON.
Importateurs.
Offrent, à bas prix, en gros et en détail,
WILTON et AXMINSTER..... 75 pièce,
VELOURS..... 100 "
BRUXELLES, BODY..... 250 "
BRUXELLES TAPISSERIE..... 200 "
TROIS PLIS..... 60 "
TAPISSERIES et 2 plies extra Super. 100 "
SUPERFINS, FINS, etc..... 90 "
CHAIN COTON, etc..... 60 "
VENITIENS pour Vestibules et escaliers..... 75 "
CHARVRE, à des sous et à francs..... 50 "
TOILES CIRÉES..... 100 "
NATTES..... 700 "
COIR, jute et manille..... 150 "
RIDEAUX, dentelle et dentelle Nottingham, STORES, Couvertures de Tables et de Pianos, BROCATELLE, COTELINES, TERRIES, PELUCHE, ENAMEL, CUIR, CRIN et IMITATION, CORNICHES, Rosaces, Patères et Bandes, COUTIL à Matelas, toute qualités, à 7 1/2 c. et au dessus,
BURLAPS, par balle, pièce et yarde,
CRETONNES, Satin Croisé Français,
COUVERTURES de Tables et couvertures Victoria en rouge de turquie et en garance,
BAGUETTES D'ESCALIERS, Glands de lit et de stores, etc., etc.
16 nov—1im. Mar. et Ven PP.

Aujourd'hui, vendredi.
Jour de vente de Coupons,
Nous avons une vente spéciale de
COUPONS
DE TOUTES DESCRIPTIONS D'ETOFFES,
à meilleur marc 4 que moitié prix.
M. L. BYRNE & CO.,
153 rue du Canal
19nov—1f

ON demande un ouvrier CORDONNIER sachant parler le français et l'anglais, capable de prendre les mesures et garnir les chaussures. Se présenter tout de suite chez Mr. Pierre Pavia 152 Rue Royale. Il sera payé en conséquence.
19nov—3f

DEPOT DE GLACES
Françaises et Allemandes,
L. UTER,
AGENT,
No 38 RUE ROYALE, No 38.

Annonce à ses amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils trouveront un grand assortiment d'articles ci-dessus et d'acheter ailleurs l'un des articles suivants :

Glaces Françaises et Allemandes, de toute espèce et de toutes grandeurs ; Gravures, Lithographies et Chromos, unies et coloriées ; Cadres de Photographie, en bois doré et en bois sculpté ; Cadres de Portraits et de Gravures, carrés et de formes ovale, en noyer et en bois de rose. Corniches et stores de fenêtres. Bandes de rideaux. Cadres Rustiques et Brackets en noyer sculpté. Moulures pour cadres, de tous genres, toute espèce de Glands et de Cordes pour tableaux, et toute espèce d'articles à l'usage des artistes.

La maison se charge de réparer les anciennes glaces et de redorer les anciens cadres.

P. S.— Les personnes de la campagne feront bien de demander un catalogue et une liste des prix.
19nov—DMerVimPP